

## ASSOCIATION SPORTIVE / U.N.S.S.

L'Association Sportive du collège propose à tous les élèves la pratique d'activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS, en plus des heures habituelles d'EPS.

Des activités sont proposées tous les jours pendant la pause méridienne et certains mercredis de l'année pour des compétitions inter-établissements selon le calendrier UNSS.

<b>Pause méridienne</b> entre 12h30 et 13h25 (passage prioritaire au self à 12h05)	<b>Lundi</b>	Badminton & Tennis de table 4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>	Football 6 <sup>ème</sup> / 5 <sup>ème</sup>
	<b>Mardi</b>	Gymnastique Trampoline 6 <sup>ème</sup> / 5 <sup>ème</sup>	Football 4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>
	<b>Jeudi</b>	Badminton & Tennis de table 6 <sup>ème</sup> / 5 <sup>ème</sup>	Football 4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>
	<b>Vendredi</b>		Football 6 <sup>ème</sup> / 5 <sup>ème</sup>
<b>Le mercredi après-midi</b> <i>(selon le calendrier UNSS)</i>	<p align="center"><b>Compétitions UNSS</b> (surf, cross, football, basket, hand, badminton, athlétisme, ...)</p> <p align="center"><b>Promotions UNSS</b> (pétanque, rugby, beach soccer féminin ...)</p> <p><b>Informations</b> sur le site du collège et sur le panneau d'affichage UNSS dans la cour. Pour toutes les compétitions ou promotions le mercredi après-midi, une <b>convocation</b> précisant le lieu et les horaires sera distribuée.</p>		

La cotisation (licence + assurance + transports) est de 20 € pour l'ensemble des activités de l'année scolaire.

**RAPPEL** : Seuls les élèves qui auront déposé un dossier complet, pourront participer aux activités.

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique pendant les entraînements et compétitions UNSS.

**La Principale, Me FOUGERAY**

**Les professeurs EPS**

Coupon-réponse à compléter et à remettre **exclusivement** à son professeur d'EPS.

**Début des activités le lundi 12/09/2022.**

Je soussigné (e) Père - Mère - Tuteur : \_\_\_\_\_

Autorise mon fils - ma fille \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à participer aux activités U.N.S.S. (*tout en ayant pris connaissance des garanties d'assurance souscrites*), et être photographié(e) dans le cadre des activités pour une diffusion exclusivement sur le site du collège.

Téléphone obligatoire des responsables légaux (en cas d'urgence)

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. (1) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. (2) \_\_\_\_\_

**Signature :**

Joindre 1 chèque de 20 € à l'ordre de l'U.N.S.S. du Collège Paul Langevin, dans une enveloppe portant nom, prénom, classe.